



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Points 14 et 17 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

Rapport de synthèse sur la réunion de 2018 avec les parlementaires

Note du Président de l'Assemblée générale

Le rapport de synthèse sur la réunion de 2018 avec les parlementaires, tenue à New York les 22 et 23 février 2018, qui est reproduit dans le présent document, est distribué en application de la résolution [65/123](#) de l'Assemblée générale.



Vers un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : la perspective parlementaire

Rapport de synthèse sur la réunion de 2018 avec les parlementaires, organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Bureau du Président de l'Assemblée générale au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 22 et 23 février 2018

Séance d'ouverture

« Nous n'avons pas à choisir entre l'acceptation et le rejet des migrations, parce qu'elles sont incontournables. Le seul choix qui s'offre à nous concerne la manière d'y remédier. »

Miroslav Lajčák
Président de la soixante-douzième session
de l'Assemblée générale

1. La réunion de 2018 a été l'occasion de débattre des questions de migration et de contribuer à l'émergence du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. À l'heure de la réunion, les États membres entamaient des négociations sur l'accord aux fins de son adoption début décembre 2018 dans le cadre d'une conférence qui se tiendrait au Maroc.
2. Dans son allocution, le Président de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, Miroslav Lajčák, a mis l'accent sur la dimension mondiale du phénomène des migrations qui exigeait des mesures à l'échelle mondiale. Il a dit que les parlementaires jouaient un rôle essentiel dans l'expression des points de vue des peuples qu'ils représentaient devant l'Organisation des Nations Unies ainsi que pour garantir le caractère pragmatique et efficace du pacte mondial pour les migrations. Le Président a encouragé les parlementaires à lutter contre les idées fausses en s'appuyant sur des données et des faits et à étayer leurs approches par des preuves. Il a déclaré que l'engagement commun de l'Union interparlementaire (UIP) et de l'Organisation des Nations Unies en matière de multilatéralisme était des plus nécessaires lorsqu'il était question de migrations.
3. La Présidente de l'UIP, Gabriela Cuevas Barron, a présenté les migrations internationales comme un élément commun de l'histoire de l'humanité : 258 millions de personnes vivent hors de leur pays de naissance, environ 50 millions sont en situation irrégulière et jusqu'à 10 millions travaillent à l'étranger chaque année. De nombreux migrants empruntent des itinéraires dangereux et parfois mortels en quête de sécurité et d'une vie meilleure. Ceux qui parviennent à destination se heurtent souvent à la stigmatisation et aux violations de leurs droits fondamentaux. La Présidente a insisté sur la responsabilité qui revenait aux parlementaires de faire évoluer cette situation dans leur pays et de promouvoir une législation assurant aux migrants dignité et respect, indépendamment de leur statut migratoire ou de leur motif de migration.

I. Une approche mondiale des migrations

« Les migrations sont une réalité mondiale, et leur gestion n'est pas seulement de notre responsabilité collective, c'est également aujourd'hui l'une des épreuves de vérité pour la coopération internationale. »

Louise Arbour
Représentante spéciale du Secrétaire général
pour les migrations internationales

4. Il a été noté que si les migrations avaient certes gagné en importance dans le programme de l'Organisation des Nations Unies ces dernières années, l'essentiel des progrès avait été enregistré au niveau régional et non mondial. L'adoption des objectifs de développement durable, sans mettre la question des migrations au rang des objectifs principaux, a néanmoins permis de fixer certaines cibles migratoires prenant acte du rôle positif des migrations pour le développement durable et la croissance économique. Parallèlement, de nombreux pays avaient été touchés par des exodes massifs de population fuyant des conflits et des zones de catastrophes naturelles. Le nombre de personnes contraintes de migrer devrait probablement s'accroître du fait des changements climatiques ainsi que des conditions environnementales et des catastrophes naturelles en résultant.

5. Il a été déclaré que s'il existait bien une définition, un cadre et des ressources propres aux réfugiés au sein des Nations Unies, tel n'était pas le cas pour le nombre grandissant des migrants dont beaucoup étaient victimes de discrimination, d'exploitation et d'autres formes de violations des droits de l'homme. Ces éléments, conjugués au faible régime de gouvernance mondiale des migrations, avec sa multiplicité de solutions nationales ponctuelles, avaient rendu nécessaire la négociation d'un pacte mondial pour les migrations. Le nouvel accord reposerait sur les grands principes et les orientations générales de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée en 2016.

L'opposition migrants-réfugiés : le besoin de définitions claires

Le débat a souligné le fait que le pacte mondial pour les migrations devait retenir une meilleure définition des migrants, car il n'existe pas actuellement de définition claire de ce groupe important de population en tant que catégorie distincte. Si de nombreuses normes s'appliquent au traitement des migrants – telles que le droit international des droits de l'homme, le droit international du travail et la législation internationale en matière de lutte contre la criminalité internationale organisée –, elles ne couvrent pas toutes les questions relatives aux migrations et ne sont pas appliquées de manière cohérente.

En revanche, les réfugiés, au sujet desquels un pacte distinct est également en cours d'élaboration en 2018, bénéficient d'une définition plus claire et sont régis par la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés. Le terme « réfugiés » fait référence aux personnes qui sont contraintes de fuir leur pays parce qu'elles craignent avec raison des persécutions fondées sur la race, la religion, la nationalité, l'opinion politique ou l'appartenance à un groupe social particulier. Ce cadre juridique permet aux réfugiés d'être admissibles à la protection internationale, et il existe au sein du système des Nations Unies des ressources consacrées à l'aide aux réfugiés.

Il conviendrait que le pacte mondial pour les migrations définisse clairement quels migrants bénéficieront d'une protection ainsi que la nature et la durée de cette dernière. Les intervenants ont proposé de définir les migrants en fonction de leurs motifs de migration : nécessité économique, changements climatiques, dégradation de l'environnement, insécurité alimentaire, urgence humanitaire, guerre et conflit, États en faillite, regroupement familial, recrutement par des gangs ou mariage d'enfants ou forcé. Les personnes déplacées dans leur propre pays pourront également être prises en compte par le pacte mondial pour les migrations.

6. Il conviendrait que le pacte mondial pour les migrations fournisse un cadre solide pour assurer l'efficacité de la coopération mondiale dans ce domaine de manière à ce que les migrations soient sûres, ordonnées et régulières, faisant ainsi en sorte qu'elles bénéficient à toutes les personnes et à tous les pays équitablement. Par exemple, le démantèlement des réseaux de traite et de trafic illicite d'êtres humains exige une réponse commune. Les tendances de la démographie et du marché du travail, telles que le vieillissement et la diminution de la population dans certains pays et son augmentation dans d'autres, continueront de pousser les personnes à franchir les frontières en quête de travail. Les problèmes constitués par la disparition de migrants et les enfants non accompagnés font aussi intervenir, le plus souvent, de multiples pays et nécessitent une collaboration.

7. Si des études ont montré que les migrations sont en général profitables aux migrants et aux pays d'accueil, il se peut que les pays d'origine soient confrontés à des défis tels que l'exode des compétences. Le pacte mondial pour les migrations devra rationaliser les pratiques liées aux migrations, telles qu'en matière d'envois de fonds et de recrutement. Les envois de fonds, qui peuvent représenter près de 450 milliards de dollars par an, doivent être mieux réglementés, moins coûteux et plus transparents. Des pratiques de recrutement éthiques et transparentes sont nécessaires pour protéger les droits des migrants, empêcher des activités illégales et éliminer les frais encourus par les personnes employées.

8. En résumé, les participants ont souligné le fait que le pacte mondial pour les migrations devait traiter tout l'ensemble des aspects de la migration, y compris les flux migratoires et le retour au pays d'origine. Les participants ont également souligné la nécessité d'un processus de suivi rigoureux et d'une communication plus efficace dans le domaine des migrations, moyens qui peuvent contribuer à une mise en œuvre efficace.

Partage des responsabilités

9. Si les participants ont à maintes reprises plaidé en faveur du partage des responsabilités et des tâches concernant l'accueil des migrants et des réfugiés, il a été reconnu que la charge de les accueillir était supportée de manière disproportionnée par certains pays, telles que la Grèce, la Jordanie, le Liban et la Turquie dans le cas de la crise syrienne. Certains parlementaires se sont déclarés préoccupés par le fait que le pacte mondial pour les migrations pourrait être non contraignant ; d'autres ont estimé que, quelle que soit sa force juridique, le pacte mondial inciterait un plus grand nombre de pays à apporter leur contribution et développerait la coopération internationale en matière de migrations.

10. Plusieurs participants ont noté la tension entre, d'un côté, les pays dont les politiques migratoires étaient conçues pour sélectionner les migrants les plus qualifiés et d'une condition relativement aisée et, de l'autre, les pays qui n'avaient comme seul

choix d'admettre les migrants peu qualifiés ou dont les différences culturelles ou autres rendaient l'intégration plus difficile.

11. Les participants ont noté que certains pays alimentaient les migrations en intervenant dans les affaires intérieures de leurs voisins, en soutenant des guerres civiles, en favorisant des politiques d'austérité rigoureuse et de déréglementation (de type néolibéral), ou en apportant leur appui à des groupes terroristes et séparatistes. Un représentant s'est dit préoccupé par le fait que les citoyens de son pays pourraient ne pas jouir des mêmes avantages à l'étranger que des étrangers dans son pays et il a proposé que les mêmes règles soient applicables à toutes les parties dans le cadre du pacte mondial pour les migrations.

Traitement des causes profondes et des problèmes en matière de migrations

12. L'un des thèmes abordés par la réunion a été la nécessité de s'intéresser surtout, au-delà du phénomène lui-même, aux causes profondes des migrations qui pourraient être le reflet de problèmes économiques ou politiques plus vastes. Enfin, les migrations devaient être un choix et non une obligation.

13. Il a été noté que pour mettre fin aux mouvements importants de population, il était nécessaire d'investir dans les pays en développement, de prévenir les guerres et les conflits par la voie de la diplomatie, d'améliorer les conditions économiques qui forcent les personnes à migrer, et de travailler à lutter contre les changements climatiques. Certaines préoccupations ont vu le jour quant au fait de juger de la générosité d'un pays à l'aune du nombre de migrants accueillis, dans la mesure où plusieurs pays s'emploient à s'attaquer aux causes profondes des migrations en investissant dans les pays en développement. Les États membres doivent également créer les conditions qui encouragent leurs citoyens émigrés à revenir dans leur pays. Pour ce faire, il faut notamment améliorer la situation économique ainsi que les systèmes de santé et d'éducation et prévoir des mesures incitatives pour les rapatriés.

14. Les principaux messages de ce débat ont été les suivants :

a) Il convient que le pacte mondial pour les migrations établisse une définition claire de la migration et des migrants afin d'éviter toute confusion avec la notion de réfugiés ;

b) Il convient que le pacte mondial fournisse des orientations pratiques pour faire face à tous les types de migration régulière et irrégulière, tout en traitant des causes profondes de ce phénomène, des problèmes de sécurité connexes et de la possibilité d'un rapatriement de manière équilibrée ;

c) Il convient que le principe de la responsabilité partagée dans toutes ses dimensions soit affirmé par le pacte mondial, par exemple entre les pays d'origine et de destination et, d'autre part, aux niveaux national aussi bien que mondial ;

d) Il convient que le pacte mondial renvoie à tous les traités relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'aux conventions relatives aux migrations pertinents, dont la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et qu'il réaffirme l'importance de ces instruments.

II. Politiques migratoires en vue du développement économique, de la cohésion sociale et de l'intégration

« L'intégration ne se fait pas automatiquement ; elle nécessite un investissement. Et elle nécessite un investissement non seulement de la part des gouvernements, mais aussi de la part des employeurs, des écoles, des centres communautaires et des communautés religieuses. »

Michele Klein Solomon
Organisation internationale
pour les migrations

15. Les pays peuvent être pour les migrants des lieux d'origine, de transit ou de destination, et la plupart de ces pays le sont en partie ou en totalité. Les parlementaires ont parlé de l'importance des accords bilatéraux et multilatéraux et de la coopération mondiale pour garantir la protection des droits des migrants à tous les stades de la migration. Les migrants doivent être traités avec dignité et respect ainsi que conformément aux règles relatives aux droits de l'homme, quel que soit leur statut migratoire.

16. Pour assurer la réussite d'un programme de migration, la priorité doit être donnée à la cohésion sociale et à l'intégration des migrants. En fin de compte, la difficulté de l'intégration est l'un des principaux obstacles à l'admission de vastes flux migratoires. Une approche globale est nécessaire pour permettre aux migrants d'être bien informés et d'avoir accès à des services tels que la santé, le logement, l'éducation, les cours de langue, l'orientation culturelle et l'assistance juridique. L'intégration ne peut se faire à moitié ou en recourant à un reliquat de fonds non utilisés ; elle exige du temps, des ressources et il faut qu'à tous les niveaux, les pouvoirs publics et la société civile la considèrent comme prioritaire.

17. Les acteurs infranationaux devront être consultés, car ils exécutent souvent des programmes d'intégration à l'échelon local et peuvent fournir de précieuses informations aux autorités nationales. Étant donné que la plupart des migrants s'installent dans les villes, il faut que les maires et les responsables municipaux soient associés aux débats, à l'élaboration des politiques et à la budgétisation en matière de migrations.

18. Des exemples de politiques migratoires, de meilleures pratiques en matière d'intégration et de cohésion sociale et de législation récente concernant les migrants, les diasporas et les rapatriés sont présentés ci-après.

Migrants entrants

Intégration communautaire

19. Au Canada, des mécènes privés, des clubs Rotary et des églises ont facilité l'intégration des réfugiés venus récemment de Syrie grâce à une approche globale qui a permis aux enfants d'être scolarisés et à leurs parents d'avoir accès à des cours d'anglais ou de français ainsi qu'à d'autres services. Cette approche a créé des liens personnels et d'amitié qui ont contribué à la cohésion et à l'intégration au sein des nouvelles communautés.

Information et accès aux services

20. En Finlande, les nouveaux migrants peuvent entrer en contact avec quelqu'un qui sera en mesure de résoudre toutes leurs difficultés et d'examiner avec eux leurs projets futurs ; selon certaines études, les personnes qui ont utilisé ce système ont un salaire deux fois supérieur à celles qui n'y ont pas eu recours. La Côte d'Ivoire dispose de centres où les migrants peuvent bénéficier de certains services, par exemple en matière d'aide juridictionnelle gratuite. La République de Corée fournit aux migrants des informations en 16 langues par le biais de ressources en ligne et d'une application mobile, ainsi qu'au moyen d'une assistance téléphonique 24 heures sur 24 pour les femmes migrantes.

Participation à la vie politique

21. L'intégration des migrants suppose de leur garantir la possibilité de participer activement à la vie en société. Ceux qui ont déjà vécu dans une ville finlandaise pendant au moins deux ans ont le droit de voter et de participer aux élections municipales. Les participants de Finlande et d'autres pays ont également traité de l'importance de la reconnaissance d'une double citoyenneté, solution qui encourage les liens avec son pays d'origine. Un représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a déclaré que le pacte mondial pour les migrations devrait permettre de faire en sorte que les partis politiques réservent un accueil favorable aux migrants et facilitent ainsi leur participation à la vie politique. Plusieurs participants ont mentionné le défi posé par le fait de déterminer à partir de quel moment les migrants seront admissibles à la citoyenneté et au vote et à quelles conditions éventuelles ils le seront, telles que la connaissance de la langue, de la culture et de l'histoire locales.

Santé

22. L'Assemblée nationale de la République de Corée a adopté deux projets de loi visant à améliorer le traitement des étrangers et à codifier les règles relatives aux prestations sociales telles qu'en matière d'assurance-maladie. À l'heure actuelle, 90 % des factures médicales de travailleurs étrangers relatives à des soins aux patients hospitalisés et à des soins chirurgicaux sont couverts par cette assurance. En Côte d'Ivoire et dans d'autres pays, la politique de santé est la même pour les nationaux et les ressortissants étrangers.

Éducation

23. Les parlementaires ont souligné la nécessité de permettre à tous les enfants d'être scolarisés, quel que soit leur statut migratoire ou le statut migratoire de leurs parents ou tuteurs. En 2005, le Ministère thaïlandais de l'éducation a appelé les établissements scolaires à procéder à l'inscription scolaire d'enfants, quels que soient les documents présentés ; en 2015, près de 76 000 enfants du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et du Vietnam étaient inscrits dans des écoles thaïlandaises. En Turquie, pays qui accueille plus de 3 millions de réfugiés syriens, plus de 508 000 enfants syriens sont scolarisés, malgré le besoin d'un plus grand nombre d'enseignants. Le Maroc a accordé des bourses à environ 20 000 ressortissants étrangers.

Emploi

24. La promotion des migrations régulières est essentielle si l'on veut permettre aux migrants de travailler en toute légalité et si l'on veut empêcher le marché noir. L'économie mondiale et l'évolution démographique sont telles que beaucoup de pays dépendent des travailleurs migrants, et les politiques migratoires devront être le reflet

de ces besoins. Un participant a relevé le problème lié au fait de jouir de la libre circulation des biens et des services mais sans jouir de celle des personnes. Plusieurs intervenants ont évoqué la nécessité de rationaliser la reconnaissance des titres, de telle sorte que les compétences et la formation acquises dans un pays puissent être reconnues ailleurs. L'exemple des marins a été cité, étant donné que l'Organisation internationale du travail fixe des normes universellement reconnues dans ce secteur.

Diaspora

Information et orientation

25. Fort de plus de 10 millions de nationaux vivant à l'étranger, le Gouvernement philippin dispose d'un système complet comprenant des services tels que l'orientation avant le départ, qui fournit aux futurs migrants des informations sur leurs droits, ainsi que sur la culture et la législation de leur pays de destination. Dans leur pays d'accueil, les Philippins peuvent avoir accès à certains services comme les séminaires d'apprentissage financier qui les aident à épargner leur argent à l'étranger et leur enseignent comment investir à leur retour.

Participation à la vie politique

26. Sur les 15 millions de nationaux que compte le Sénégal, trois millions environ vivent à l'étranger, et ce chiffre représente un tiers du produit intérieur brut du pays. Depuis les années 1990, les Sénégalais vivant à l'étranger ont le droit de participer aux élections présidentielles et législatives. Grâce à une loi de 2016, les membres de la diaspora peuvent désormais élire leurs représentants au Parlement.

Protection des travailleurs migrants temporaires

27. Entre 60 000 et 100 000 Kenyans migrent chaque année pour occuper des emplois peu qualifiés et de services dans les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar). Comme beaucoup de ces travailleurs migrants étaient exposés à des risques de maltraitance, d'esclavage, voire de mort, le Kenya a temporairement interdit ce type d'emploi en 2012. En conséquence, le Gouvernement kenyan s'est engagé dans des accords bilatéraux prévoyant certaines conditions telles qu'en matière de salaire minimum, de mode de rémunération et d'enregistrement des travailleurs. Le Kenya a levé l'interdiction relative aux travailleurs temporaires en décembre 2017. Un système national de marché du travail assure désormais le suivi des Kenyans travaillant à l'étranger. Le Gouvernement kenyan a également dépêché des attachés du travail auprès de l'Arabie Saoudite, des Émirats arabes unis et du Qatar ; ils aident les travailleurs à s'installer à l'étranger et sont chargés de l'établissement de rapports en cas de maltraitance. Une formation est également offerte ; elle comprend la communication d'informations portant sur le logement ainsi que sur les questions d'ordre culturel, telles que les exigences relatives au port d'un foulard ou d'un voile dans certains lieux.

Migrants de retour

Aide au retour

28. Les représentants ont parlé des efforts visant à faciliter le retour des citoyens dans leur pays d'origine. Par exemple, le Mali a travaillé avec l'Organisation internationale pour les migrations afin d'encourager des retours volontaires ; cette collaboration s'est traduite par le rapatriement de plus de 8 000 Maliens à compter de 2013. Les Philippines accordent une allocation de transport aux personnes candidates au retour ; le Département du travail et de l'emploi couvre les frais des

migrants en situation régulière, tandis que le Département des affaires étrangères prend en charge le coût des migrants en situation irrégulière. Le Gouvernement philippin prend également en charge les frais de pénalité exigibles en cas de dépassement de la durée de séjour autorisée afin d'aider au retour les migrants concernés. Le Maroc a également procédé au rapatriement de milliers de citoyens et s'est acquitté des frais exigibles si nécessaire.

Intégration économique des rapatriés

29. Certains pays accordent aux rapatriés une aide financière à leur retour ou leur proposent des mesures d'incitation à la création d'entreprises. Dans le cadre d'un programme pilote, El Salvador a accordé 1 500 dollars à 5 000 rapatriés. Les Philippines qui retournent dans leur pays d'origine peuvent toucher une allocation et bénéficier d'une disposition leur permettant de créer leur propre entreprise. Dans le souci de s'attaquer aux facteurs économiques de la migration et d'offrir des débouchés aux groupes vulnérables, le Kenya a révisé sa législation afin de réserver 33 % des fonds publics destinés aux achats aux entreprises détenues par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

Villes et migrations

La plupart des migrants s'installent dans les villes pour y rester. Ce choix peut exercer une lourde pression sur les plans de logement, les secteurs des déchets et de l'énergie, ainsi que l'infrastructure. La « résilience urbaine » correspond à la capacité des villes et de leurs systèmes à s'adapter, à survivre et à prospérer face à tout ce à quoi ces villes et ces systèmes sont confrontés, des attaques terroristes aux tremblements de terre en passant par une arrivée massive de migrants.

Les migrations peuvent permettre d'accroître cette résilience si les maires et les responsables locaux en tiennent compte dans leurs plans directeurs. Cette possibilité a poussé les maires de plusieurs villes d'Europe du Nord à repenser le logement social ; certains d'entre eux expérimentent actuellement des constructions modulaires permettant de loger non seulement des migrants, mais aussi des personnes âgées, des étudiants et d'anciens sans-abri. À Athènes, les autorités travaillent à présent avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à la transformation d'immeubles vacants en logements pour réfugiés et autres groupes vulnérables. Des villes comme Paris mettent à l'essai « l'urbanisme tactique », dans le cadre duquel des environnements de bâtiments temporaires à faible coût sont utilisés pour favoriser l'interaction sociale entre différents groupes.

Afin d'assurer leur prospérité, les villes ont besoin de financement, de ressources et du mandat leur permettant de planifier et de fournir des réponses appropriées, qu'il s'agisse de la capacité de lever des impôts, d'émettre des emprunts, de procéder à un zonage efficace, de bâtir rapidement ou d'intégrer les migrants dans le marché du travail. Si les gouvernements sont dans l'incapacité de fournir un appui ou un accès à des fonds internationaux, les villes devront être en mesure de le faire par elles-mêmes.

Les villes peuvent aussi donner l'exemple en matière d'intégration. À New York, tous les résidents, y compris les migrants en situation irrégulière, peuvent obtenir une pièce d'identité délivrée par les autorités leur donnant accès aux bâtiments municipaux, facilitant leurs relations avec les forces de police et leur permettant d'être membres d'institutions culturelles. Ce programme a été reproduit dans d'autres villes, dont Athènes. Un intervenant a déclaré que les

programmes de ce type peuvent contribuer à la lutte contre la xénophobie parce qu'ils ne réservent pas un traitement particulier aux migrants, mais s'appliquent à l'ensemble de la population. Les villes peuvent également publier des guides d'information à l'usage des nouveaux arrivants sur les possibilités qui leur sont offertes en matière de ressources et de prestations. Des bureaux d'information spécialisée peuvent être mis en place au sein des bibliothèques municipales, des organismes de services sociaux et des hôpitaux, qui seront dotés de « guides pour migrants », c'est-à-dire de personnes qualifiées proposant aux migrants un soutien et des orientations individualisés.

30. Les principaux messages de ce débat ont été les suivants :

a) Il convient de veiller à ce que les législations et les politiques en matière de migrations répondent aux normes internationales, soient axées sur les migrants, respectent les droits de l'homme et reposent sur l'inclusivité et la coopération ;

b) Il convient de veiller à ce que le discours public sur les migrations et les migrants soit informé et fondé sur des faits et des données ;

c) Il convient de renforcer la cohérence entre les politiques nationales et les réponses fournies à l'échelon local en matière de migrations, y compris au moyen de ressources suffisantes fournies à des fins d'intégration communautaire et de création d'emplois ;

d) Il convient de veiller à ce que les services publics soient accessibles à tous les résidents, y compris les migrants, quel que soit leur statut migratoire ;

e) Il convient de conclure des partenariats avec le secteur privé, les entreprises, les médias et la société civile afin de partager l'information sur les migrants et les migrations et de faire en sorte que les migrants soient intégrés de manière appropriée au développement économique et aux politiques du marché du travail ;

f) Il convient d'utiliser le pouvoir de rassemblement du parlement pour réunir les parties prenantes, y compris les migrants, les syndicats et les groupes communautaires, pour qu'elles aient leur mot à dire dans le domaine des politiques migratoires et que l'intégration économique et sociale soit plus largement promue ;

g) Il convient de faire entendre la voix des migrants dans les débats et d'encourager leur participation à la vie politique ;

h) Il convient de mesurer l'efficacité des politiques nationales en matière de migrations à la lumière du pacte mondial pour les migrations et de travailler avec l'UIP et le système des Nations Unies pour examiner ces politiques et renforcer les capacités institutionnelles aux fins de leur mise en œuvre, y compris par le biais du système des comités.

III. Risques inhérents à la migration et populations vulnérables

« Où qu'ils se trouvent, les enfants restent des enfants et ont besoin d'être traités en tant que tels. »

James Campbell
Save the Children

31. La migration peut comporter de nombreux risques, être lourde de menaces et aller de pair avec des itinéraires dangereux. Au cours des deux premiers mois de 2018 seulement, 630 migrants ont péri en essayant de parvenir à destination. Un intervenant du Mali a déclaré que plus de 500 Maliens avaient perdu la vie dans le désert et dans le « cimetière à ciel ouvert de la Méditerranée ». Les migrations irrégulières peuvent être dangereuses et sont à décourager ; la coopération internationale est indispensable si l'on veut faire en sorte que les migrations soient sûres, ordonnées et régulières.

32. Certains migrants courent plus que d'autres le risque d'être victimes d'exploitation, de violences physiques et sexuelles, de vols d'organes, de traite et de trafic, de travail forcé, de torture, d'esclavage et de meurtres. Les participants ont recommandé que le pacte mondial pour les migrations accorde une attention particulière aux groupes vulnérables, y compris les femmes et les enfants, les mineurs non accompagnés ainsi que les personnes handicapées. Ils se sont dits préoccupés par la criminalisation croissante des migrants et ont souligné la nécessité de protéger les droits fondamentaux inaliénables de chacun. Les pays devront se préparer à accepter les migrants les plus vulnérables et pas seulement les plus riches et les plus qualifiés.

Traite et trafic des êtres humains

33. Chaque année, des millions d'enfants, de femmes et d'hommes sont victimes du trafic des êtres humains, et on estime à 32 milliards de dollars annuels les profits dégagés par les criminels qui en sont à l'origine. Plusieurs pays ont récemment renforcé leur législation contre le trafic des êtres humains et la traite, et les parlementaires ont encouragé le recours à des accords bilatéraux et multilatéraux pour démanteler les réseaux criminels sous-jacents à ces activités. L'assistance consulaire et la coopération peuvent également s'avérer utiles en la matière, de même que des enquêtes et des poursuites très poussées. Afin de permettre de déférer à la justice les auteurs présumés de tels crimes, certains pays offrent une assistance juridique gratuite aux personnes qui veulent poursuivre leurs trafiquants.

Sécurité nationale et terrorisme

34. Alors que certaines études ont montré que les résidents nés à l'étranger sont moins susceptibles de commettre des crimes que les résidents autochtones, les participants ont constaté que les migrants et les réfugiés sont plus que d'autres considérés comme des menaces. Les parlementaires ont été encouragés à s'appuyer sur des faits et des données afin de lutter contre ces idées fausses ainsi qu'à mettre l'accent sur l'importance de la cohésion et de l'intégration dans le cadre de ces efforts. Des migrations sûres, ordonnées et régulières peuvent également aider à protéger la sécurité internationale.

Enfants et mineurs non accompagnés

35. Plus de 50 millions d'enfants migrants ont été victimes de déplacements forcés en raison de violences, de mauvais traitements et d'exploitation. Les participants ont recommandé que le pacte mondial pour les migrations reconnaisse les enfants comme faisant partie des groupes vulnérables et protège ceux qui sont non accompagnés ou séparés. Par exemple, à New York, au vu de l'augmentation du nombre des mineurs non accompagnés, les autorités municipales ont placé auprès des tribunaux des représentants des services de la santé et de l'éducation, afin d'accueillir les enfants se rendant à leurs rendez-vous. Les intervenants ont souligné que tous les enfants devaient avoir accès à certains services tels qu'en matière d'assistance juridique, de santé et d'éducation, de sorte que le monde ne se retrouve pas une fois de plus aux prises avec une génération perdue.

36. Les enfants qui ne sont pas inscrits à l'état civil sont particulièrement menacés de grossir les rangs des enfants apatrides qui sont estimés à environ 3 millions, et il est donc impératif que les États inscrivent à l'état civil tous les enfants à leur naissance et qu'ils leur fournissent une identité. Les décisions prises à l'égard des enfants migrants doivent préserver leur intérêt supérieur, y compris en mettant fin à la pratique de la détention des enfants et en réaffirmant le principe du non-refoulement des enfants qui pourraient faire l'objet de persécutions chez eux. Les États membres ont été invités à suivre l'exemple des pays qui, tels que le Costa Rica, l'Équateur et le Panama, ont mis un terme à détention des enfants immigrants.

Filles et femmes

37. À plusieurs reprises au cours des séances, les intervenants ont fait observer que les filles et les femmes font partie des migrants les plus vulnérables, et ils se sont félicités de l'approche du pacte mondial pour les migrations qui tient compte des disparités entre les sexes. Les filles et les femmes migrantes courent le risque d'avoir des grossesses non désirées et d'être victimes de violences physiques et sexuelles. Il leur faut avoir accès à l'ensemble des services de santé sexuelle et reproductive, quel que soit leur statut migratoire ou le stade de leur processus migratoire.

Personnes handicapées

38. Des études montrent que plus de 30 % des migrants sont des personnes handicapées. Ce sont en général les personnes les plus traumatisées, et les filles et les femmes handicapées sont celles qui sont le plus victimes de mauvais traitements. Et les personnes chargées des contrôles de sécurité n'ont souvent pas reçu de formation pour travailler avec les personnes handicapées. Privées de services tels que l'interprétation en langue des signes, les personnes handicapées migrantes sont confrontées à des difficultés encore plus grandes dans leur pays d'origine, de transit et de destination.

Régularisation des migrants

La plupart des 258 millions de migrants d'aujourd'hui, soit 3,4 % de la population mondiale, ont emprunté des filières régulières. Alors que la prévention des migrations irrégulières constitue un objectif essentiel, certaines politiques visant à mettre fin aux migrations forcées aggravent pourtant sans raison la souffrance humaine.

Il arrive que les migrants sans papiers ne puissent pas avoir accès à des possibilités d'emploi ou à divers services et avantages. Leur régularisation peut stimuler la croissance et accroître les recettes fiscales et les cotisations sociales. Le débat a mis l'accent sur deux méthodes de régularisation :

Les migrants sans-papiers peuvent se trouver dans l'incapacité d'accéder à l'emploi ou à divers services et avantages. La régularisation de leur statut peut stimuler la croissance économique et accroître les recettes fiscales ainsi que les cotisations de sécurité sociale. Le débat a mis en relief deux grands dispositifs de régularisation :

a) Les programmes qui proposent des mesures ponctuelles correspondant à une situation particulière et permettant à un certain groupe de personnes de disposer de papiers. L'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal ont récemment recouru à de telles mesures ;

b) Les mécanismes qui font partie d'une politique migratoire plus large. Ils s'appliquent en général aux résidents de longue date qui peuvent justifier d'un emploi ou bien de besoins humanitaires ou autres. L'Allemagne, la Belgique et la France sont au nombre des pays qui ont récemment utilisé de tels mécanismes.

Certains participants se sont déclarés préoccupés par le fait que la régularisation des migrants sans papiers risquait de porter atteinte à la législation existante tout en favorisant l'arrivée d'un plus grand nombre de migrants en situation irrégulière. À cet égard, les parlementaires ont été encouragés non pas à s'inscrire dans une logique de dépréciation des lois existantes mais dans celle de leur amélioration, afin qu'elles puissent être mises à jour en fonction des besoins de l'heure. La question n'est pas tant celle de la régularisation que de savoir comment concevoir et mettre en œuvre des politiques migratoires favorisant la création de voies régulières de migration.

La Thaïlande a signé avec ses pays voisins des mémorandums d'accord qui ont permis à plus d'un million de travailleurs de disposer de papiers en règle au cours des deux dernières années. L'État plurinational de Bolivie a créé des normes qui ont permis de régulariser plus de 80 000 migrants. Le Maroc a récemment mobilisé 3 000 fonctionnaires en vue de faciliter le traitement des demandes de régularisation.

39. Les principaux messages de ce débat ont été les suivants :

a) La meilleure solution pour résoudre le problème de la migration irrégulière (qui rend les migrants plus vulnérables) est de créer des voies de migration plus régulières, telles qu'au moyen de visas de travail, de transfert des prestations de sécurité sociale et de toute une série d'autres mesures permettant aux personnes de migrer ou de revenir dans leur pays d'origine si nécessaire ;

b) Les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées devront bénéficier d'une protection particulière, dans le cadre des politiques migratoires et de la législation, contre l'exploitation et les mauvais traitements ;

c) L'enregistrement des naissances de tous les enfants, y compris les migrants, doit être renforcé pour garantir la protection de leurs droits ;

d) La détention de migrants irréguliers, en particulier les enfants, devra être évitée car elle est contre-productive et va à l'encontre des normes relatives aux droits fondamentaux ;

e) L'élimination du trafic des êtres humains exige une coopération bilatérale et multilatérale plus forte, ainsi qu'un renforcement accru des législations existantes ;

f) Les politiques de sécurité nationale ne devront pas réserver un traitement particulier aux migrants, dans la mesure où les migrants sont en réalité moins susceptibles de représenter une menace pour la société que les nationaux nés dans le pays.

IV. Lutte contre le racisme et la xénophobie

« L'interconnexion et l'interdépendance économiques et sociales sont telles au niveau mondial que le racisme et la xénophobie dont les migrants sont victimes ont un pouvoir de nuisance démultipliant cette espèce de polarisation qui s'avère être un cancer civique et politique sur toute la planète. »

E. Tendayi Achiume
Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines
de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie
et de l'intolérance qui y est associée

40. Le défi posé par la lutte contre le racisme et la xénophobie a servi de fil conducteur à la réunion, les intervenants se faisant souvent l'écho des préoccupations suscitées par la montée des discours de haine, du racisme, de la xénophobie et des mouvements nationalistes, par les mensonges et la désinformation caractérisant le discours sur les migrations ainsi que par le fait que les migrants étaient traités comme des boucs émissaires. Les intervenants ont mis l'accent sur la nécessité de s'appuyer sur des données et des faits aux fins de lutter contre ce discours. Si les migrations peuvent se solder par le déplacement à court terme de la main-d'œuvre locale, il est important de noter que la plupart des migrations, quand elles sont gérées comme il convient, ont un dénouement plus heureux tant pour les migrants que pour les nationaux.

41. En leur qualité de guides d'opinion et de modèles auxquels s'identifier, les parlementaires ont une responsabilité particulière qui consiste à se garder de tenir des discours incendiaires à l'égard des migrants et à donner le ton en évitant les stéréotypes dans leurs interventions publiques sur cette question. Les autres mesures que les parlementaires peuvent prendre pour aider à lutter contre le racisme et la xénophobie sont les suivantes :

- a) Lancer un appel systématique à la condamnation de la xénophobie, du racisme et des discours de haine, y compris ceux qui sont tenus sous couvert de sécurité nationale et de préoccupations économiques et liées à l'identité nationale ;
- b) Condamner les discours de haine et envisager la nécessité de mettre en place un nouveau cadre juridique pour lutter contre le racisme et la xénophobie ;
- c) S'entretenir régulièrement avec les électeurs pour faire évoluer les discours négatifs, mensongers ou trompeurs sur les migrations et les migrants ;
- d) S'attacher à la cohésion sociale et l'intégration des migrants, ce qui peut contribuer à lutter contre les stéréotypes et les informations négatives ;
- e) Donner l'exemple en faisant preuve d'ouverture, en respectant la dignité humaine et en valorisant la diversité ;
- f) Dépassez le cadre des débats politiques en se rendant sur le terrain, en allant à la rencontre des migrants et des réfugiés au sein de leur communauté et en nouant des relations avec les parlementaires des pays voisins ;
- g) S'assurer le concours des maires, des responsables municipaux ainsi que des groupes et des organisations susceptibles de contribuer aux efforts d'intégration comme, par exemple, les écoles, les églises et les organisations communautaires ;
- h) Aider à la création d'unités locales chargées de lutter contre les crimes de haine, gérées par les autorités municipales et formées au dépistage des crimes haineux contre les migrants ;

- i) Veiller au respect des obligations internationales existantes relatives aux droits de l'homme en matière d'égalité et de non-discrimination.

Dialogue parlementaire et suivi

Comme il a été indiqué dans le présent rapport, les parlementaires peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du pacte mondial pour les migrations.

Lors de la conception et de la supervision des politiques migratoires nationales, les parlementaires devront examiner leurs incidences éventuelles aux niveaux régional et mondial, en trouvant le juste équilibre entre les préoccupations du moment et la vision et les engagements à long terme du pacte mondial pour les migrations.

Au niveau national, les parlementaires peuvent créer des plateformes de dialogue sur les migrations, telles que le Groupe parlementaire national sur les migrations et le développement au Bangladesh ou le Groupe parlementaire multipartite sur les migrations de la Chambre des communes au Royaume-Uni. Les parlementaires peuvent également se réunir au niveau régional, où les flux migratoires ont souvent plus d'effets, afin d'élaborer des solutions au-delà des frontières.

Un dialogue régulier sur les migrations peut être programmé aux niveaux national, régional et mondial. L'Union interparlementaire, aux côtés de partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, peut contribuer à faire en sorte que de telles réunions fassent partie du processus de suivi du pacte mondial pour les migrations et que les parlements soient dotés de comités et de secrétariats aptes à mettre en œuvre efficacement les politiques migratoires. Outre le fait de s'appuyer sur les comités, les législateurs peuvent se mobiliser pour imposer des changements institutionnels permettant de demander aux pouvoirs publics de rendre des comptes sur leurs politiques migratoires.

V. Conclusion

« La seule manière de changer le monde, c'est de commencer à y travailler au sein de nos communautés. »

Gabriela Cuevas Barron
Présidente de l'Union interparlementaire

42. La réunion a témoigné encore une fois de la nécessité d'un pacte mondial pour les migrations si l'on veut en finir avec un certain nombre d'idées fausses sur les migrations tout en créant un cadre pratique permettant de les gérer plus efficacement aux niveaux national, régional et mondial. Les participants ont soutenu avec vigueur l'idée selon laquelle le pacte mondial doit être axé sur les migrants et fondé sur les droits, en vue d'assurer le respect des droits des migrants en tous lieux et quel que soit leur statut. À chaque étape du processus migratoire, depuis le départ jusqu'à l'installation et au retour éventuel, les politiques et les pratiques doivent respecter la dignité des migrants et leur fournir un accès aux services essentiels, tels que les services de santé, de logement, d'éducation et juridiques, ainsi que leur offrir des possibilités d'emploi et d'intégration. Le pacte mondial pour les migrations devra renforcer la coopération mondiale et s'aligner sur le Programme de développement

durable à l'horizon 2030 afin de contribuer à ce que chacun puisse profiter des avantages des migrations.

43. Les parlements joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre du pacte mondial pour les migrations dès son adoption. À cette fin, il leur faut se préparer à obliger leurs gouvernements à être comptables de leurs engagements. Nombre de parlements auront besoin de capacités institutionnelles plus solides pour aider à concevoir des politiques migratoires efficaces et à superviser leur mise en œuvre et leur budgétisation.

44. Il est primordial que la réunion ait souligné l'élément humain de ce débat, en encourageant tant les décideurs que les faiseurs d'opinion à parler des migrants d'une manière plus positive : à les traiter non comme de simples numéros, mais comme des êtres humains ; non comme des objets, mais comme des acteurs, non comme des assistés sociaux, mais comme des sources de possibilités économiques, sociales et culturelles permettant d'enrichir les sociétés à tous les stades de leur développement.

Annexe

Liste des orateurs

Modératrice : Nermeen Shaikh

Premier jour

Séance d'ouverture

Président de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, Miroslav Lajčák

Présidente de l'Union interparlementaire, Gabriela Cuevas Barron

Les migrations aujourd'hui : faits essentiels, principes adoptés et lacunes

Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales, Louise Arbour

Directrice, Pacte mondial pour les migrations, Organisation internationale pour les migrations, Michele Klein Solomon

Membre émérite de l'Overseas Development Institute, ancien Représentant permanent de l'Irlande auprès des Nations Unies et cofacilitateur de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, David Donoghue

Politiques nationales et mesures locales : les meilleures pratiques et le besoin de coordination

Membre du Parlement salvadorien, Représentante de la Commission des relations extérieures et de l'intégration centraméricaine de l'Assemblée législative, Karina Sosa

Directeur de la Direction des affaires migratoires du Ministère des affaires étrangères marocain, Coprésident du Forum mondial sur la migration et le développement, Ahmed Skim

Sous-Secrétaire aux affaires des travailleurs migrants du Département des affaires étrangères des Philippines, Sarah Arriola

Représentante de l'initiative « 100 villes résilientes » de la Fondation Rockefeller, Vittoria Zanuso

La gestion des vastes mouvements migratoires : initiatives nationales et coopération internationale

Membre du Parlement malien, Président de l'Assemblée nationale, Issaka Sidibé

Membre du Parlement lituanien, Présidente de la Commission pour les migrations, Guoda Burokiene

Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès des Nations Unies, Walton Alfonso Webson

Professeur à l'Université de Californie (Davis), Phillip Martin

Représentant de Médecins sans frontières auprès des Nations Unies, Fabien Dubuet

Cohésion sociale et intégration des migrants

Membre du Parlement algérien, Seddik Chiheb

Vice-représentante permanente du Canada auprès des Nations Unies, Louise Blais

Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, E. Tendayi Achiume

Commissaire par intérim auprès du Bureau du Maire pour les affaires des immigrants de la ville de New York, Bitta Mostofi

Deuxième jour

La réalisation des droits de l'homme : une approche gouvernementale globale

Membre du Parlement suédois, Anti Avsan

Membre du Parlement chilien, Denise Pascal

Professeur de droit international auprès du Conseil universitaire pour le système des Nations Unies, Jill Goldenziel

Responsable de programme auprès des Nations Unies, Save the children, James Campbell

La régularisation des migrants : principes communs et meilleures pratiques

Membre du Parlement kényan, Eve Akinyi Obara

Sénateur italien, Francesco Maria Amoroso

Représentant spécial auprès de l'Organisation des Nations Unies de l'Organisation internationale du Travail, Vinicius Carvalho Pinheiro

Participation politique et sociale des migrants au processus décisionnel

Députée finlandaise, Présidente du Parlement, Maria Lohela

Consul général du Sénégal, Elhadji Amadou Ndao

Représentant de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Massimo Tommasoli

Pacte Mondial pour les migrations et suivi : le rôle des parlementaires

Députée du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Présidente du Groupe parlementaire multipartite sur les migrations, Kate Green

Membre du Parlement bangladais, Président du Groupe parlementaire sur les migrations et le développement, Israfil Alam

Représentant du Programme des Nations Unies pour le développement, Charles Chauvel

Séance de clôture

Présidente de l'Union interparlementaire, Gabriela Cuevas Barron